

Impôt sur le revenu—Loi

● (1540)

Le deuxième argument est plus fondamental puisqu'il a trait à la justice de la fiscalité. Permettez-moi de signaler, non sans respect, que dans ses déclarations, le secrétaire parlementaire, qui a fait preuve d'une bonne dose de justice et de patience en répondant à nos questions au cours de ces derniers jours, n'a pas abordé la question de justice, sans doute à mon avis, par ce qu'il existe une différence philosophique fondamentale entre nos deux partis. Selon moi, le parti conservateur voit dans la fiscalité un moyen d'assurer certains avantages à des groupes particuliers—ce qui croit-il va permettre d'accumuler des richesses et de créer les investissements. Nous y voyons plutôt un moyen de percevoir de manière équitable les deniers publics pour qu'il y ait une certaine justice entre les différents contribuables et qu'elle se concrétise dans notre fiscalité.

Certes, ce sont des arguments raisonnables dans notre société capitaliste, et il importe que les Canadiens sachent bien que si ce parti-ci parle de justice, si celui-là parle de stimulants et d'accumulation de la richesse, celui-là enfin ne dit rien qui vaille.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Je faisais évidemment allusion au Parti libéral du Canada. Mais ce bill offre d'autres aspects qui démontrent également l'incompétence du dernier gouvernement libéral et les grandes difficultés que son administration a suscitées dans le domaine des revenus publics. Je veux évidemment parler de la situation que le gouvernement a décrite à la Chambre lorsque le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) et moi-même avons demandé combien de temps durera cet abus à propos des revenus tirés des titres d'obligations. Il a répondu que les actions privilégiées et les titres d'actions ont permis d'amasser des montagnes d'argent. Nous sommes passés à 700 millions de dollars, puis à 3 milliards, puis à 7 milliards, et le Parti libéral s'est enfin réveillé et il a dit: «Un instant, il y a une foule de gens qui ne paient pas d'impôt, et le taux réel de taxation des banques est au plus bas». La lumière se fait enfin sur les ministres qui ont la responsabilité de gérer l'économie canadienne.

Nous voyons d'une part le gouvernement décider stupidement d'indexer le régime fiscal alors même que les dépenses accusent une hausse sensible de sorte que les revenus diminuent en même temps qu'augmentent les dépenses—une recette pour courir au désastre, une recette recommandée initialement au gouvernement par l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Stevens); et nous le voyons d'autre part, sur le point très important des actions privilégiées à terme et des obligations à intérêt conditionnel, négliger d'agir alors que se développe sur le marché un système permettant d'éviter l'impôt qui frappe directement au cœur le Trésor public et gêne le pouvoir du gouvernement de percevoir des recettes et de surveiller ce qui se passe sur le marché pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'injustice.

[M. Rae.]

Il y avait injustice, et le ministre des Finances l'a reconnu aujourd'hui. Il a admis que les obligations à intérêt conditionnel avaient initialement pour objet de venir en aide aux sociétés qui éprouvaient des difficultés financières à la suite de la crise économique. Les sociétés qui profitent maintenant des obligations à intérêt conditionnel et qui en ont profité après 1974 n'éprouvent pas de grandes difficultés financières. Ce sont des sociétés qui n'avaient pas de revenus imposables grâce à d'autres cadeaux, grâce aux autres formes d'amortissement rapide et aux autres avantages que le parti libéral leur avait accordés. On entend souvent parler de double imposition mais on peut dire que les libéraux ont instauré un système où règne non pas la double imposition mais la double ou même la triple évasion; en effet, il y a la forme d'évasion que pratiquent les banques et les sociétés qui tirent parti des obligations à intérêt conditionnel et une autre forme d'évasion par le biais de l'amortissement accéléré et des autres déductions pour épuisement qui permettent aux sociétés de ne pas déclarer de revenus imposables.

Je trouve qu'elle est bien loin l'époque où il fallait avoir au Canada un système de comptabilité pour les recettes publiques qui nous permettait de nous demander s'il était vraiment intéressant pour le pays que les principales sociétés ne payent pratiquement pas d'impôt, si c'était juste ou si c'était un bon placement pour l'avenir. M. Eric Kierans, qui a été ministre libéral, dans les années soixante, jusqu'à ce qu'il ne puisse plus le supporter et démissionne, a signalé, si je ne m'abuse, les risques que présentait la provision pour amortissement des capitaux et le crédit à l'investissement qui ne contribuaient absolument pas à résorber le chômage ni à nous affranchir de la sujétion totale du gouvernement à l'égard des investissements étrangers. Au fond, c'est cela le nœud de notre régime fiscal, le nœud de la politique du gouvernement libéral, et le nœud des mesures proposées par l'ancien ministre des Finances dans son budget. Je dois dire, à regret, que l'actuel ministre des Finances a tout accepté presque intégralement.

A mon avis, monsieur l'Orateur, nous avons bien discuté du problème, en long et en large, et notre parti n'a pas cherché à retarder le débat. Nous avons essayé, cependant, et nous n'avons pas à nous en excuser, de soulever les sujets qui ont de l'importance pour les Canadiens, concernant la justice dans notre régime fiscal, et de donner aux députés la possibilité de contrôler davantage les cordons de la bourse.

Bien sûr, il ne faut pas s'étonner de ce que les députés du parti libéral n'aient pour ainsi dire pas participé au débat s'il est un art dans lequel ils se sont spécialisés ces dernières années c'est bien celui de rester ignorants des mystères du contrôle de la bourse, et celui de refuser de s'intéresser aux comptes publics du Canada, de savoir où vont les deniers publics, non seulement les dépenses directes mais aussi les énormes dépenses indirectes que l'on retrouve partout dans notre système fiscal.